

L'an deux mille vingt-six, mardi 14 avril 2026 à 19h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni à la salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de Madame Delphine GENESTE, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	24
Absents	
Représentés	5
Votants	29
Ne prend pas part au vote	
Exprimés	29
Abstention	
Pour	29
Contre	
Prend acte	

Présents : GENESTE Delphine, DELLA-VALLE Luc, SALLÉ Marie, BAILLY Damien, CROUZY Angélique, PAILLOUX Frédéric, FIGUEIREDO-GONÇALVES José, BRISSE-BONNET Marina, FLEURET Marc, BOURASSEAU Valérie, PAWELZYK Nathalie, ROJAS Nicole, AUFRERE Séverine, GINGAND Eddy, Justine AUFRERE, DADZIE Komlavi, RAGAIN Aurore, VASLIN-THILLET Simon, GATTIN Régis, MASCLE Bruno, MOREAU Nathalie, GRIET Vincent, CHAUVEAU Marie-José, Hervé ROYER

Procurations : Michel BLONDEAU (pouvoir à Damien BAILLY), Michel LION (pouvoir à Luc DELLA-VALLE), Corinne BORDET-CLOUD (pouvoir à Simon VASLIN-THILLET), Loïc COUËT (pouvoir à José FIGUEIREDO-GONÇALVES), TACHOUAFT Hassina (pouvoir à Hervé ROYER)

Secrétaire de séance : Simon VASLIN-THILLET

OBJET : FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX ET FIXATION DES CRÉDITS AFFECTÉS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2321-2, L. 2123-12 à 14 ;

Considérant que la formation des élus constitue un outil essentiel pour exercer efficacement leurs fonctions et répondre aux besoins de la commune ;

Considérant que la commune souhaite encourager la montée en compétence de ses élus tout en optimisant l'utilisation des ressources de la collectivité ;

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,**

Adopte le principe d'allouer une enveloppe budgétaire annuelle pour la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % (deux pour cent) du montant des indemnités des élus.

La prise en charge de la formation des élus se fera selon les principes suivants :

- Agrément des organismes de formations ;
- Dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
- Liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- Répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Prévoit chaque année au budget principal de la commune, l'enveloppe financière prévue à cet effet.

Que, dans la mesure du possible, les élus mobiliseront prioritairement les dispositifs de formation de l'AMI 36 et du DIFE/Mon Compte Élu, afin de bénéficier des formations proposées à titre gratuit.

Que le recours aux crédits de la collectivité pour le financement des formations sera limité et sollicité uniquement lorsque les dispositifs existants ne permettent pas de couvrir la formation envisagée.

Le secrétaire de séance,
Simon VASLIN-THILLET



le Maire,
Delphine GENESTE



Transmis à la Préfecture le : 17 avril 2026

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Affichée et exécutoire le : 17 avril 2026

COMMUNE DE DEOLS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens www.telerecours.fr

L'an deux mille vingt-six, mardi 14 avril 2026 à 19h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni à la salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de Madame Delphine GENESTE, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	24
Absents	
Représentés	5
Votants	29
Ne prend pas part au vote	
Exprimés	29
Abstention	
Pour	26
Contre	3
Prend acte	

Présents : GENESTE Delphine, DELLA-VALLE Luc, SALLÉ Marie, BAILLY Damien, CROUZY Angélique, PAILLOUX Frédéric, FIGUEIREDO-GONÇALVES José, BRISSE-BONNET Marina, FLEURET Marc, BOURASSEAU Valérie, PAWELZYK Nathalie, ROJAS Nicole, AUFRERE Séverine, GINGAND Eddy, Justine AUFRERE, DADZIE Komlavi, RAGAIN Aurore, VASLIN-THILLET Simon, GATTIN Régis, MASCLE Bruno, MOREAU Nathalie, GRIET Vincent, CHAUVEAU Marie-José, Hervé ROYER

Procurations : Michel BLONDEAU (pouvoir à Damien BAILLY), Michel LION (pouvoir à Luc DELLA-VALLE), Corinne BORDET-CLOUD (pouvoir à Simon VASLIN-THILLET), Loïc COUËT (pouvoir à José FIGUEIREDO-GONÇALVES), TACHOUAFT Hassina (pouvoir à Hervé ROYER)

Secrétaire de séance : Simon VASLIN-THILLET

OBJET : CRÉATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-22 ;

Vu la proposition de créer 4 (quatre) commissions municipales permanentes chargées d'examiner les projets de rapports et donc des futures délibérations qui seront soumises au Conseil municipal ;

Considérant que l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil ;

Considérant la volonté du Conseil municipal de créer 4 (quatre) commissions municipales permanentes pour la durée du mandat ;

Considérant que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ;

Considérant que Madame le maire est Présidente de droit de toutes les commissions et qu'en cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par un(e) vice-président(e) élu(e) par celles-ci lors de leur première réunion ;

Considérant que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission sera de 6 et que chaque élu ne pourra siéger que dans deux commissions au maximum, à l'exception de Madame le Maire qui est Présidente de droit de chacune des 4 (quatre) commissions ;

Considérant la proposition de créer la commission : « Administration Générale - Finances - Relations à la Population et Vie Citoyenne » (AGFRPVC) ;

Considérant la proposition de créer la commission : « Grands Projets - Travaux - Patrimoine - Cadre de Vie - Urbanisme - Sécurité » (GPTPCVUS) ;

Considérant la proposition de créer la commission : « Santé - Solidarités - Éducation - Enfance - Jeunesse (SSEEJ) » ;

Considérant la proposition de créer la commission : « Vie Associative - Commerce - Culture - Communication - Événementiel » (VACCCE) ;

Considérant que la liste et le fonctionnement des commissions seront rappelés dans le règlement intérieur du Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à la majorité, (26 voix POUR et 3 voix CONTRE – Hervé ROYER – Hassina TACHOUAFT – Marie-José CHAUVÉAU)

Crée les 4 (quatre) commissions municipales permanentes suivantes :

- 1) « Administration Générale - Finances - Relations à la Population et Vie Citoyenne » (AGFRPVC)
- 2) « Grands Projets - Travaux - Patrimoine - Cadre de Vie - Urbanisme - Sécurité » (GPTPCVUS)
- 3) « Santé - Solidarités - Éducation - Enfance – Jeunesse » (SSEEJ)
- 4) « Vie Associative - Commerce - Culture - Communication - Événementiel » (VACCCE)

Fixe le nombre de membres de chaque commission à **6**, chaque membre ne pouvant faire partie que de deux commissions municipales permanentes au maximum.

Procède à l'élection des membres des commissions municipales permanentes selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste et au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel. Madame le Maire étant Présidente de droit des 4 (quatre) commissions municipales permanentes.

Fixe le fonctionnement des commissions permanentes dans le futur règlement intérieur du Conseil municipal.

Le secrétaire de séance,
Simon VASLIN-THIÉRY



le Maire,
Delphine GENESTE



Transmis à la Préfecture le : 17 avril 2026

Affichée et exécutoire le : 17 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens www.telerecours.fr

L'an deux mille vingt-six, mardi 14 avril 2026 à 19h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni à la salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de Madame Delphine GENESTE, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	24
Absents	
Représentés	5
Votants	29
Ne prend pas part au vote	
Exprimés	29
Abstention	
Pour	29
Contre	
Prend acte	

Présents : GENESTE Delphine, DELLA-VALLE Luc, SALLÉ Marie, BAILLY Damien, CROUZY Angélique, PAILLOUX Frédéric, FIGUEIREDO-GONÇALVES José, BRISSE-BONNET Marina, FLEURET Marc, BOURASSEAU Valérie, PAWELZYK Nathalie, ROJAS Nicole, AUFRERE Séverine, GINGAND Eddy, Justine AUFRERE, DADZIE Komlavi, RAGAIN Aurore, VASLIN-THILLET Simon, GATTIN Régis, MASCLE Bruno, MOREAU Nathalie, GRIET Vincent, CHAUVEAU Marie-José, Hervé ROYER

Procurations : Michel BLONDEAU (pouvoir à Damien BAILLY), Michel LION (pouvoir à Luc DELLA-VALLE), Corinne BORDET-CLOUD (pouvoir à Simon VASLIN-THILLET), Loïc COUËT (pouvoir à José FIGUEIREDO-GONÇALVES), TACHOUAFT Hassina (pouvoir à Hervé ROYER)

Secrétaire de séance : Simon VASLIN-THILLET

OBJET : DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-21 et 22 ;

Vu la délibération n°2026-037 du 14 mars 2026 et son annexe portant création de 4 (quatre) commissions municipales permanentes chargées d'examiner les projets de rapports et donc des futures délibérations qui seront soumises au Conseil municipal à savoir :

1. Administration Générale - Finances - Relations à la Population et Vie Citoyenne (AGFRPVC)
2. Grands Projets - Travaux - Patrimoine - Cadre de Vie - Urbanisme - Sécurité (GTPCVUS)
3. Santé - Solidarités - Éducation - Enfance – Jeunesse (SSEEJ)
4. Vie Associative - Commerce - Culture - Communication - Événementiel (VACCCE)

Considérant que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ;

Considérant que l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ;

Considérant que Madame le Maire est la Présidente de droit de toutes les commissions et qu'en cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par un(e) vice-président(e) élu(e) par celles-ci lors de leur première réunion ;

Considérant que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission sera de 6 et que chaque élu ne pourra siéger que dans deux commissions au maximum, à l'exception de Madame le Maire qui est Présidente de droit de chacune des commissions ;

Considérant que la liste et le fonctionnement des commissions seront rappelés dans le règlement intérieur du Conseil municipal ;

Considérant qu'il appartient désormais au Conseil municipal de procéder à l'élection des membres de ces commissions ;

Considérant que les commissions municipales doivent être constituées selon le principe de la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant que cette élection doit être organisée au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Le bureau désigné pour l'élection est le suivant :

Présidente : Delphine GENESTE

Secrétaire : Simon VASLIN-THILLET

Assesseurs : Frédéric PAILLOUX (majorité) et Nathalie MOREAU (opposition)

Considérant la présence d'une seule liste déposée pour chacune des commissions, suite à l'appel à candidatures, et en conformité avec les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales notamment de l'article L. 2121-21, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret ;

1) Administration Générale - Finances - Relations à la Population et Vie Citoyenne

Liste de la majorité (5 membres)

1. Simon VASLIN-THILLET
2. Loïc COUËT
3. Marc FLEURET
4. Valérie BOURASSEAU
5. Aurore RAGAIN

Liste de l'opposition (1 membre)

6. Hassina TACHOUAFT

2) Grands Projets - Travaux - Patrimoine - Cadre de Vie - Urbanisme - Sécurité

Liste de la majorité (5 membres)

1. Frédéric PAILLOUX
2. José FIGUEIREDO-GONÇALVES
3. Luc DELLA-VALLE
4. Michel BLONDEAU
5. Komlavi DADZIE

Liste de l'opposition (1 membre)

6. Hervé ROYER

3) Santé - Solidarités - Éducation - Enfance - Jeunesse

Liste de la majorité (5 membres)

1. Corinne BORDET-CLOUD
2. Angélique CROUZY
3. Nathalie PAWELZYK
4. Eddy GINGAND
5. Nicole ROJAS

Liste de l'opposition (1 membre)

6. Nathalie MOREAU

4) Vie Associative - Commerce - Culture - Communication - Événementiel

Liste de la majorité (5 membres)

1. Marie SALLÉ
2. Damien BAILLY
3. Marina BRISSE-BONNET
4. Séverine AUFRERE
5. Justine AUFRERE

Liste de l'opposition (1 membre)

6. Régis GATTIN

Après avoir procédé aux élections conformément à la réglementation en vigueur,

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de l'élection des membres des commissions municipales permanentes ci-après :

Commissions	Membres
Administration Générale – Finances – Relations à la Population et Vie Citoyenne	Simon VASLIN-THILLET Loïc COUËT Marc FLEURET Valérie BOURASSEAU Aurore RAGAIN Hassina TACHOUAFT
Grands Projets – Travaux – Patrimoine - Cadre de Vie – Urbanisme – Sécurité	Frédéric PAILLOUX José FIGUEIREDO-GONÇALVES Luc DELLA-VALLE Michel BLONDEAU Komlavi DADZIE Hervé ROYER
Santé – Solidarités – Éducation – Enfance - Jeunesse	Corinne BORDET-CLOUD Angélique CROUZY Nathalie PAWELZYK Eddy GINGAND Nicole ROJAS Nathalie MOREAU
Vie Associative – Commerce – Culture – Communication – Événementiel	Marie SALLÉ Damien BAILLY Marina BRISSE-BONNET Séverine AUFRERE Justine AUFRERE Régis GATTIN

Le secrétaire de séance,
Simon VASLIN-THILLET



Le Maire,
Delphine GENESTE



L'an deux mille vingt-six, mardi 14 avril 2026 à 19h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni à la salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de Madame Delphine GENESTE, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	24
Absents	
Représentés	5
Votants	29
Ne prend pas part au vote	
Exprimés	29
Abstention	
Pour	29
Contre	
Prend acte	

Présents : GENESTE Delphine, DELLA-VALLE Luc, SALLÉ Marie, BAILLY Damien, CROUZY Angélique, PAILLOUX Frédéric, FIGUEIREDO-GONÇALVES José, BRISSE-BONNET Marina, FLEURET Marc, BOURASSEAU Valérie, PAWELZYK Nathalie, ROJAS Nicole, AUFRERE Séverine, GINGAND Eddy, Justine AUFRERE, DADZIE Komlavi, RAGAIN Aurore, VASLIN-THILLET Simon, GATTIN Régis, MASCLE Bruno, MOREAU Nathalie, GRIET Vincent, CHAUVEAU Marie-José, Hervé ROYER

Procurations : Michel BLONDEAU (pouvoir à Damien BAILLY), Michel LION (pouvoir à Luc DELLA-VALLE), Corinne BORDET-CLOUD (pouvoir à Simon VASLIN-THILLET), Loïc COUËT (pouvoir à José FIGUEIREDO-GONÇALVES), TACHOUAFT Hassina (pouvoir à Hervé ROYER)

Secrétaire de séance : Simon VASLIN-THILLET

OBJET : MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES CONCERNANT L'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1411-5, L.1414-2 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'élire en son sein les membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

Considérant qu'il convient préalablement de fixer les modalités de dépôt des listes des candidats à l'élection pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

Avant de procéder à l'élection des membres de cette commission dans une délibération distincte,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Approuve les modalités de dépôt des listes concernant l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) suivantes :

Les listes de candidats doivent être déposées auprès du Maire au plus tard à l'ouverture de la séance du Conseil municipal au cours de laquelle aura lieu l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ou déposées auprès du Maire, lors de la suspension de séance

intervenant après le vote de la présente ou envoyées par mail à l'adresse le.maire@ville-deols.fr ou déposées en main propre au secrétariat du maire au premier étage de l'hôtel de ville de la commune de Déols avant la séance du Conseil municipal de l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Les listes doivent préciser en en-tête l'objet de son dépôt : « Candidature élection Commission d'Appel d'Offres (CAO) » avec la répartition des noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants bien distinctement sur deux colonnes différentes avec les 5 (cinq) noms et prénoms des candidats pour les postes de membres titulaires à gauche et les 5 (cinq) noms et prénoms des candidats pour les postes de membres suppléants à droite.

Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément aux dispositions réglementaires de l'article D. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approuve que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) soit créée pour la durée du mandat municipal.

Le secrétaire de séance,
Simon YASTIN-THILLET



Le Maire,
Delphine GENESTE



L'an deux mille vingt-six, mardi 14 avril 2026 à 19h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni à la salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de Madame Delphine GENESTE, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	24
Absents	
Représentés	5
Votants	29
Ne prend pas part au vote	
Exprimés	29
Abstention	
Pour	29
Contre	
Prend acte	

Présents : GENESTE Delphine, DELLA-VALLE Luc, SALLÉ Marie, BAILLY Damien, CROUZY Angélique, PAILLOUX Frédéric, FIGUEIREDO-GONÇALVES José, BRISSE-BONNET Marina, FLEURET Marc, BOURASSEAU Valérie, PAWELZYK Nathalie, ROJAS Nicole, AUFRERE Séverine, GINGAND Eddy, Justine AUFRERE, DADZIE Komlavi, RAGAIN Aurore, VASLIN-THILLET Simon, GATTIN Régis, MASCLE Bruno, MOREAU Nathalie, GRJET Vincent, CHAUVEAU Marie-José, Hervé ROYER

Procurations : Michel BLONDEAU (pouvoir à Damien BAILLY), Michel LION (pouvoir à Luc DELLA-VALLE), Corinne BORDET-CLOUD (pouvoir à Simon VASLIN-THILLET), Loïc COUËT (pouvoir à José FIGUEIREDO-GONÇALVES), TACHOUAFT Hassina (pouvoir à Hervé ROYER)

Secrétaire de séance : Simon VASLIN-THILLET

OBJET : MODALITÉS DE DÉPÔT DES LISTES CONCERNANT L'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1411-5, L.1414-2 et D.1411-3 à D.1411-5 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal d'élire en son sein les membres titulaires et suppléants de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) ;

Considérant qu'il convient préalablement de fixer les modalités de dépôt des listes des candidats à l'élection pour siéger à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) ;

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,**

Approuve les modalités de dépôt des listes concernant l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) suivantes :

Les listes de candidats doivent être déposées auprès du Maire au plus tard à l'ouverture de la séance du Conseil municipal au cours de laquelle aura lieu l'élection des membres de la

Commission de Délégation de Service Public (CDSP) ou déposées auprès du Maire, lors de la suspension de séance intervenant après le vote de la présente ou envoyées par mail à l'adresse le.maire@ville-deols.fr ou déposées en main propre au secrétariat du maire au premier étage de l'hôtel de ville de la commune de Déols avant la séance du Conseil municipal de l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

Les Listes doivent préciser en en-tête l'objet de son dépôt : « Candidature élection Commission de Délégation de Service Public (CDSP) » avec la répartition des noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants bien distinctement sur deux colonnes différentes avec les 5 (cinq) noms et prénoms des candidats pour les postes de membres titulaires à gauche et les 5 (cinq) noms et prénoms des candidats pour les postes de membres suppléants à droite.

Les listes peuvent comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, conformément aux dispositions réglementaires de l'article D. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Approuve que la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) soit créée pour la durée du mandat municipal.

Le secrétaire de séance,
Simon VASLIN-THILLET



Le Maire,
Delphine GENESTE



Transmis à la Préfecture le : 17 avril 2026

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Affichée et exécutoire le : 17 avril 2026

COMMUNE DE DEOLS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens www.telerecours.fr

L'an deux mille vingt-six, mardi 14 avril 2026 à 19h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni à la salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de Madame Delphine GENESTE, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	24
Absents	
Représentés	5
Votants	29
Ne prend pas part au vote	
Exprimés	29
Abstention	
Pour	
Contre	
Prend acte	29

Présents : GENESTE Delphine, DELLA-VALLE Luc, SALLÉ Marie, BAILLY Damien, CROUZY Angélique, PAILLOUX Frédéric, FIGUEIREDO-GONÇALVES José, BRISSE-BONNET Marina, FLEURET Marc, BOURASSEAU Valérie, PAWELZYK Nathalie, ROJAS Nicole, AUFRERE Séverine, GINGAND Eddy, Justine AUFRERE, DADZIE Komlavi, RAGAIN Aurore, VASLIN-THILLET Simon, GATTIN Régis, MASCLE Bruno, MOREAU Nathalie, GRIET Vincent, CHAUVEAU Marie-José, Hervé ROYER

Procurations : Michel BLONDEAU (pouvoir à Damien BAILLY), Michel LION (pouvoir à Luc DELLA-VALLE), Corinne BORDET-CLOUD (pouvoir à Simon VASLIN-THILLET), Loïc COUËT (pouvoir à José FIGUEIREDO-GONÇALVES), TACHOUAFT Hassina (pouvoir à Hervé ROYER)

Secrétaire de séance : Simon VASLIN-THILLET

OBJET : CRÉATION ET ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-21 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1414-2 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1411-5 qui dispose que : « dans les communes de plus de 3 500 habitants ou un établissement public, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics (ou son représentant), président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. » ;

Considérant que le Conseil municipal a fixé les conditions de dépôt des listes avant de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

Considérant qu'il y a lieu de créer, pour la durée du mandat municipal, une Commission permanente d'Appel d'Offres (CAO) ;

Considérant que la Commission d'Appel d'Offres (CAO) présidée par le Maire (ou son représentant) comporte 5 membres titulaires et 5 suppléants élus par le Conseil municipal au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant qu'en application de l'article L.2121-21 CGCT, les membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) sont élus au scrutin ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres élus de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Le Conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission d'Appel d'Offres.

Le bureau désigné pour l'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres est le suivant :

Présidente : Delphine GENESTE

Secrétaire : Simon VASLIN-THILLET

Assesseurs : Frédéric PAILLOUX (majorité) et Nathalie MOREAU (opposition)

Les listes déposées sont les suivantes :

	Titulaire(s)	Suppléant(s)
Liste A (majorité)	Simon VASLIN-THILLET Luc DELLA-VALLE Frédéric PAILLOUX Michel BLONDEAU Corinne BORDET-CLOUD	Marie SALLÉ José FIGUEIREDO-GONÇALVES Damien BAILLY Komlavi DADZIE Eddy GINGAND

	Titulaire(s)	Suppléant(s)
Liste B (opposition)	Vincent GRIET	Hervé ROYER

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Élections des titulaires :

- Sièges à pourvoir : **05**
- Suffrages exprimés : **29**
- Nombre de voix obtenues par la liste A : **22**
- Nombre de voix obtenues par la liste B : **07**

Élections des suppléants :

- Sièges à pourvoir : **05**
- Suffrages exprimés : **29**
- Nombre de voix obtenues par la liste A : **22**
- Nombre de voix obtenues par la liste B : **07**

Après avoir procédé aux élections conformément à la réglementation en vigueur,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Prend acte de l'élection des membres de la CAO ci-après :

Membres de la commission d'appel d'offres

Titulaires

Simon VASLIN-THILLET
Luc DELLA-VALLE
Frédéric PAILLOUX
Michel BLONDEAU
Vincent GRIET

Suppléants

Marie SALLÉ
José FIGUEIREDO-GONÇALVES
Damien BAILLY
Komlavi DADZIE
Hervé ROYER

Accusé de réception en préfecture
036-213600638-20260414-D2026-041-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2026

Approuve la création à titre permanent de la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat municipal.

Approuve le remplacement d'un titulaire par un suppléant de la manière suivante : le membre titulaire démissionnaire ou décédé est remplacé par un suppléant inscrit sur la même liste que le membre à remplacer et venant immédiatement après ce dernier ; Ensuite le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Approuve le remplacement total de la Commission d'Appel d'Offres dans le cas où la composition de la CAO ne permet plus de garantir l'expression du pluralisme des élus en son sein.

Le secrétaire de séance,
Simon VASLIN THILLET



le Maire,
Delphine GENESTE



Transmis à la Préfecture le : 17 avril 2026

Affichée et exécutoire le : 17 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens www.telerecours.fr

L'an deux mille vingt-six, mardi 14 avril 2026 à 19h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni à la salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de Madame Delphine GENESTE, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	24
Absents	
Représentés	5
Votants	29
Ne prend pas part au vote	
Exprimés	29
Abstention	
Pour	
Contre	
Prend acte	29

Présents : GENESTE Delphine, DELLA-VALLE Luc, SALLÉ Marie, BAILLY Damien, CROUZY Angélique, PAILLOUX Frédéric, FIGUEIREDO-GONÇALVES José, BRISSE-BONNET Marina, FLEURET Marc, BOURASSEAU Valérie, PAWELZYK Nathalie, ROJAS Nicole, AUFRERE Séverine, GINGAND Eddy, Justine AUFRERE, DADZIE Komlavi, RAGAIN Aurore, VASLIN-THILLET Simon, GATTIN Régis, MASCLE Bruno, MOREAU Nathalie, GRIET Vincent, CHAUVEAU Marie-José, Hervé ROYER

Procurations : Michel BLONDEAU (pouvoir à Damien BAILLY), Michel LION (pouvoir à Luc DELLA-VALLE), Corinne BORDET-CLOUD (pouvoir à Simon VASLIN-THILLET), Loïc COUËT (pouvoir à José FIGUEIREDO-GONÇALVES), TACHOUAFT Hassina (pouvoir à Hervé ROYER)

Secrétaire de séance : Simon VASLIN-THILLET

OBJET : CRÉATION ET ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2121-21 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1411-1 à L. 1411-19 relatifs aux Délégations de Service Public, et notamment son article L. 1411-5 qui dispose que : « dans les communes de plus de 3 500 habitants ou un établissement public, la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) comporte en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics (ou son représentant), président, 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, élus au sein de l'assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste. » ;

Considérant que le Conseil municipal a fixé les conditions de dépôt des listes avant de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la CDSP ;

Considérant qu'il y a lieu de créer, pour la durée du mandat municipal, une Commission permanente de Délégation de Service Public (CDSP) ;

Considérant que la Commission de Délégation de Service Public présidée par le Maire (ou son représentant) comporte 5 membres titulaires et 5 suppléants élus par le Conseil municipal au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel ;

Considérant qu'en application de l'article L.2121-21 CGCT, les membres de la Commission de Délégation de Service Public sont élus au scrutin ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection des membres élus de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP) ;

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires ;

Le Conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la Commission de Délégation de Service Public.

Le bureau désigné pour l'élection des membres de la Commission de Délégation de Service Public est le suivant :

Présidente : Delphine GENESTE

Secrétaire : Simon VASLIN-THILLET

Assesseurs : Frédéric PAILLOUX (majorité) et Nathalie MOREAU (opposition)

Les listes déposées sont les suivantes :

	Titulaire(s)	Suppléant(s)
Liste A (majorité)	Simon VASLIN-THILLET	Marie SALLÉ
	Luc DELLA-VALLE	José FIGUEIREDO-GONÇALVES
	Frédéric PAILLOUX	Damien BAILLY
	Michel BLONDEAU	Komlavi DADZIE
	Corinne BORDET-CLOUD	Eddy GINGAND

	Titulaire(s)	Suppléant(s)
Liste B (opposition)	Bruno MASCLE	Vincent GRIET

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Élections des titulaires :

- Sièges à pourvoir : **05**
- Suffrages exprimés : **29**
- Nombre de voix obtenues par la liste A : **22**
- Nombre de voix obtenues par la liste B : **07**

Élections des suppléants :

- Sièges à pourvoir : **05**
- Suffrages exprimés : **29**
- Nombre de voix obtenues par la liste A : **22**
- Nombre de voix obtenues par la liste B : **07**

Après avoir procédé aux élections conformément à la réglementation en vigueur,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Prend acte de l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission de Délégation de Service Public comme suit :

Membres de la Commission de Délégation de Service Public

Titulaires

Simon VASLIN-THILLET
Luc DELLA-VALLE
Frédéric PAILLOUX
Michel BLONDEAU
Bruno MASCLE

Suppléants

Marie SALLÉ
José FIGUEIREDO-GONÇALVES
Damien BAILLY
Komlavi DADZIE
Vincent GRIET

Accusé de réception en préfecture
036-213600638-20260414-D2026-042-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2026

Approuve la création à titre permanent de la Commission de Délégation de Service Public pour la durée du mandat municipal.

Approuve le remplacement d'un titulaire par un suppléant de la manière suivante : le membre titulaire démissionnaire ou décédé est remplacé par un suppléant inscrit sur la même liste que le membre à remplacer et venant immédiatement après ce dernier. Ensuite le remplacement du suppléant, ainsi devenu membre titulaire, est assuré par le candidat inscrit sur la même liste, immédiatement après ce dernier.

Approuve le remplacement total de la Commission de Délégation de Service Public dans le cas où la composition de la CDSP ne permet plus de garantir l'expression du pluralisme des élus en son sein.

Le secrétaire de séance,
Simon VASLIN-THILLET



Le Maire,
Delphine GENESTE



L'an deux mille vingt-six, mardi 14 avril 2026 à 19h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni à la salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de Madame Delphine GENESTE, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	24
Absents	
Représentés	5
Votants	29
Ne prend pas part au vote	
Exprimés	29
Abstention	7
Pour	22
Contre	
Prend acte	

Présents : GENESTE Delphine, DELLA-VALLE Luc, SALLÉ Marie, BAILLY Damien, CROUZY Angélique, PAILLOUX Frédéric, FIGUEIREDO-GONÇALVES José, BRISSE-BONNET Marina, FLEURET Marc, BOURASSEAU Valérie, PAWELZYK Nathalie, ROJAS Nicole, AUFRERE Séverine, GINGAND Eddy, Justine AUFRERE, DADZIE Komlavi, RAGAIN Aurore, VASLIN-THILLET Simon, GATTIN Régis, MASCLE Bruno, MOREAU Nathalie, GRIET Vincent, CHAUVEAU Marie-José, Hervé ROYER

Procurations : Michel BLONDEAU (pouvoir à Damien BAILLY), Michel LION (pouvoir à Luc DELLA-VALLE), Corinne BORDET-CLOUD (pouvoir à Simon VASLIN-THILLET), Loïc COUËT (pouvoir à José FIGUEIREDO-GONÇALVES), TACHOUAFT Hassina (pouvoir à Hervé ROYER)

Secrétaire de séance : Simon VASLIN-THILLET

OBJET : FIXATION DU NOMBRE DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-6 et R.123-7 relatifs à la composition et au fonctionnement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

Considérant que le Centre Communal d'Action Sociale est administré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire et composé, en nombre égal, de membres élus par le Conseil municipal et de membres nommés par le Maire ;

Considérant que le nombre de membres élus par le Conseil municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale doit être fixé par délibération du Conseil municipal, dans la limite minimum de quatre et maximum de huit membres ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à la majorité (22 voix POUR et 7 voix ABSTENTION – Régis GATTIN, Bruno MASCLE, Nathalie MOREAU, Vincent GRIET, Marie-José CHAUVEAU, Hassina TACHOUAFT, Hervé ROYER),

Fixe à 6 (six) le nombre d'administrateurs élus au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Déols.

Fixe à 6 (six) le nombre d'administrateurs nommés au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Déols.

Le secrétaire de séance,
Simon VASLIN-THILLET



le Maire,
Delphine GENESTE



Transmis à la Préfecture le : 17 avril 2026

Affichée et exécutoire le : 17 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens www.telerecours.fr

L'an deux mille vingt-six, mardi 14 avril 2026 à 19h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni à la salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de Madame Delphine GENESTE, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	24
Absents	
Représentés	5
Votants	29
Ne prend pas part au vote	
Exprimés	29
Abstention	
Pour	
Contre	
Prend acte	29

Présents : GENESTE Delphine, DELLA-VALLE Luc, SALLÉ Marie, BAILLY Damien, CROUZY Angélique, PAILLOUX Frédéric, FIGUEIREDO-GONÇALVES José, BRISSE-BONNET Marina, FLEURET Marc, BOURASSEAU Valérie, PAWELZYK Nathalie, ROJAS Nicole, AUFRERE Séverine, GINGAND Eddy, Justine AUFRERE, DADZIE Komlavi, RAGAIN Aurore, VASLIN-THILLET Simon, GATTIN Régis, MASCLE Bruno, MOREAU Nathalie, GRIET Vincent, CHAUVEAU Marie-José, Hervé ROYER

Procurations : Michel BLONDEAU (pouvoir à Damien BAILLY), Michel LION (pouvoir à Luc DELLA-VALLE), Corinne BORDET-CLOUD (pouvoir à Simon VASLIN-THILLET), Loïc COUËT (pouvoir à José FIGUEIREDO-GONÇALVES), TACHOUAFT Hassina (pouvoir à Hervé ROYER)

Secrétaire de séance : Simon VASLIN-THILLET

OBJET : ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L.123-6 et R.123-7 à R. 123-15 relatifs à la composition et au fonctionnement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ;

Considérant que l'élection de membres élus par le Conseil municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel, les listes de candidats pouvant être incomplètes ;

Considérant que les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) sont désignés pour la durée du mandat et que les personnes qui fournissent des biens et services au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ne peuvent siéger au Conseil d'Administration.

Le bureau désigné pour l'élection des administrateurs du CCAS est le suivant :

Présidente : Delphine GENESTE

Secrétaire : Simon VASLIN-THILLET

Assesseurs : Frédéric PAILLOUX (majorité) et Nathalie MOREAU (opposition)

Dépôt d'une liste unique :

Majorité	Opposition
Élu 1 Corinne BORDET	Élu 6 Marie-José CHAUCHEAU
Élu 2 Nicole ROJAS	
Élu 3 Nathalie PAWELZYK	
Élu 4 Eddy GINGAND	
Élu 5 Valérie BOURASSEAU	

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Élections des titulaires :

- Sièges à pourvoir : 06
- Suffrages exprimés : 29
- Nombre de voix obtenues par la liste : 29

Après avoir procédé aux élections conformément à la réglementation en vigueur,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Prend acte de l'élection des administrateurs pour siéger au conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Déols comme suit :

Administrateurs élus :

1. Corinne BORDET
2. Nicole ROJAS
3. Nathalie PAWELZYK
4. Eddy GINGAND
5. Valérie BOURASSEAU
6. Marie-José CHAUCHEAU

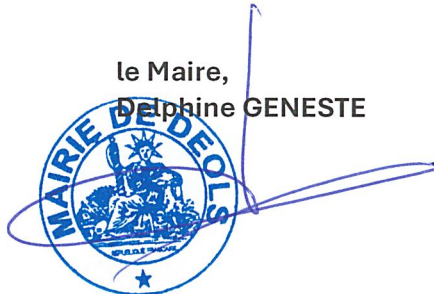
Le secrétaire de séance,

Simon VASLIN-THILLET



le Maire,

Delphine GENESTE



Transmis à la Préfecture le : 17 avril 2026

Affichée et exécutoire le : 17 avril 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens www.telerecours.fr

L'an deux mille vingt-six, mardi 14 avril 2026 à 19h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni à la salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de Madame Delphine GENESTE, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	24
Absents	
Représentés	5
Votants	29
Ne prend pas part au vote	
Exprimés	29
Abstention	
Pour	29
Contre	
Prend acte	

Présents : GENESTE Delphine, DELLA-VALLE Luc, SALLÉ Marie, BAILLY Damien, CROUZY Angélique, PAILLOUX Frédéric, FIGUEIREDO-GONÇALVES José, BRISSE-BONNET Marina, FLEURET Marc, BOURASSEAU Valérie, PAWELZYK Nathalie, ROJAS Nicole, AUFRERE Séverine, GINGAND Eddy, Justine AUFRERE, DADZIE Komlavi, RAGAIN Aurore, VASLIN-THILLET Simon, GATTIN Régis, MASCLE Bruno, MOREAU Nathalie, GRIET Vincent, CHAUVEAU Marie-José, Hervé ROYER

Procurations : Michel BLONDEAU (pouvoir à Damien BAILLY), Michel LION (pouvoir à Luc DELLA-VALLE), Corinne BORDET-CLOUD (pouvoir à Simon VASLIN-THILLET), Loïc COUËT (pouvoir à José FIGUEIREDO-GONÇALVES), TACHOUAFT Hassina (pouvoir à Hervé ROYER)

Secrétaire de séance : Simon VASLIN-THILLET

OBJET : CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code électoral et notamment ses articles R. 7 et L. 19 ;

Considérant que les membres de la commission prévue à l'article L. 19 sont nommés par arrêté du préfet, pour une durée de six ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

Considérant que lorsque deux listes ont obtenu des sièges au Conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée : de trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale et de de deux conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,

Désigne comme membres de la commission de contrôle des listes électorales :

3 élus titulaires de la majorité

Valérie BOURASSEAU

Nicole ROJAS

Séverine AUFRERE

2 élus titulaires de la minorité

Bruno MASCLE

Marie-José CHAUVEAU

Le secrétaire de séance,
Simon VASLIN-THILLET



le Maire,
Delphine GENESTE



Transmis à la Préfecture le : 17 avril 2026

DÉPARTEMENT DE L'INDRE

Affichée et exécutoire le : 17 avril 2026

COMMUNE DE DEOLS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de son exécution ou sur la plateforme dématérialisée Télérecours Citoyens www.telerecours.fr

L'an deux mille vingt-six, mardi 14 avril 2026 à 19h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni à la salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de Madame Delphine GENESTE, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	24
Absents	
Représentés	5
Votants	29
Ne prend pas part au vote	
Exprimés	29
Abstention	
Pour	
Contre	
Prend acte	29

Présents : GENESTE Delphine, DELLA-VALLE Luc, SALLÉ Marie, BAILLY Damien, CROUZY Angélique, PAILLOUX Frédéric, FIGUEIREDO-GONÇALVES José, BRISSE-BONNET Marina, FLEURET Marc, BOURASSEAU Valérie, PAWELZYK Nathalie, ROJAS Nicole, AUFRERE Séverine, GINGAND Eddy, Justine AUFRERE, DADZIE Komlavi, RAGAIN Aurore, VASLIN-THILLET Simon, GATTIN Régis, MASCLE Bruno, MOREAU Nathalie, GRIET Vincent, CHAUVEAU Marie-José, Hervé ROYER

Procurations : Michel BLONDEAU (pouvoir à Damien BAILLY), Michel LION (pouvoir à Luc DELLA-VALLE), Corinne BORDET-CLOUD (pouvoir à Simon VASLIN-THILLET), Loïc COUËT (pouvoir à José FIGUEIREDO-GONÇALVES), TACHOUAFT Hassina (pouvoir à Hervé ROYER)

Secrétaire de séance : Simon VASLIN-THILLET

OBJET : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-33 ;

Considérant qu'il est nécessaire désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs pour représenter la commune ;

Considérant que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Considérant que si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire ;

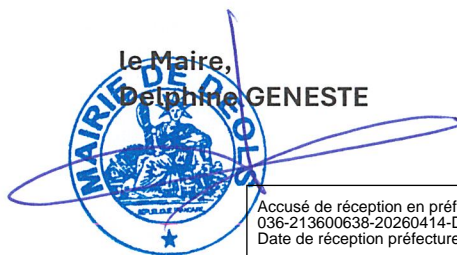
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal prend acte et

- **Désigne à la majorité** (22 voix POUR et 7 voix CONTRE – Régis GATTIN, Bruno MASCLE, Nathalie MOREAU, Vincent GRIET, Hassina TACHOUAFT, Hervé ROYER, Marie-José CHAUCHEAU) 3 représentants au sein de **l'association Espace Art et Culture** :
 1. **Marie SALLÉ**
 2. **Séverine AUFRERE**
 3. **Nicole ROJAS**
- **Désigne à la majorité** (22 voix POUR et 6 voix CONTRE – Régis GATTIN, Bruno MASCLE, Nathalie MOREAU, Vincent GRIET, Hassina TACHOUAFT, Hervé ROYER – 1 voix ABSTENTION Marie-José CHAUCHEAU) 2 représentants au sein de **l'association Point Rencontre Informations Jeunesse** :
 - 1) **Marie SALLÉ**
 - 2) **Angélique CROUZY**
- **Désigne à la majorité** (22 voix POUR et 7 voix ABSTENTION – Régis GATTIN, Bruno MASCLE, Nathalie MOREAU, Vincent GRIET, Hassina TACHOUAFT, Hervé ROYER, Marie-José CHAUCHEAU) 2 représentants au sein du **Conseil d'administration du Collège Romain Rolland** :
 - 1) **Déléguée titulaire : Angélique CROUZY**
 - 2) **Déléguée suppléante : Nicole ROJAS**
- **Désigne à la majorité** (22 voix POUR et 7 voix ABSTENTION – Régis GATTIN, Bruno MASCLE, Nathalie MOREAU, Vincent GRIET, Hassina TACHOUAFT, Hervé ROYER, Marie-José CHAUCHEAU) 2 délégués de la commune au sein du **Conseil syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Indre** :
 - 1) **Délégué titulaire : Michel LION**
 - 2) **Délégué suppléant : Simon VASLIN-THILLET**
- **Désigne à la majorité** (26 voix POUR et 3 voix ABSTENTION – Hassina TACHOUAFT, Hervé ROYER, Marie-José CHAUCHEAU) 1 délégué de la commune au sein de la **Fédération Européenne des Sites Clunisiens** : **Delphine GENESTE**
- **Désigne à la majorité** (22 voix POUR et 7 voix ABSTENTION – Régis GATTIN, Bruno MASCLE, Nathalie MOREAU, Vincent GRIET, Hassina TACHOUAFT, Hervé ROYER, Marie-José CHAUCHEAU) 2 délégués au sein **Comité National d'Action Sociale** :
 - 1) **Déléguée élue : Corinne BORDET**
 - 2) **Déléguée agent : Sophie LARDEAU**
- **Désigne à la majorité** (24 voix POUR et 5 voix ABSTENTION – Nathalie MOREAU, Vincent GRIET, Hassina TACHOUAFT, Hervé ROYER, Marie-José CHAUCHEAU) 2 délégués chargés d'animer le **Conseil Municipal des Enfants** :
 - 1) **Eddy GINGAND**
 - 2) **Marina BRISSE-BONNET**
- **Désigne à la majorité** (22 voix POUR, 6 voix ABSTENTION – Bruno MASCLE, Régis GATTIN, Nathalie MOREAU, Hassina TACHOUAFT, Hervé ROYER, Marie-José CHAUCHEAU et 1 voix CONTRE - Vincent GRIET) **le correspondant défense de la commune** : **José FIGUEIREDO-GONÇALVES**

Le secrétaire de séance,
Simon VASLIN-THILLET



Le Maire,
Delphine GENESTE



Accusé de réception en préfecture
036-213600638-20260414-D2026-046-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2026

L'an deux mille vingt-six, mardi 14 avril 2026 à 19h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni à la salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de Madame Delphine GENESTE, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	24
Absents	
Représentés	5
Votants	29
Ne prend pas part au vote	
Exprimés	29
Abstention	
Pour	29
Contre	
Prend acte	

Présents : GENESTE Delphine, DELLA-VALLE Luc, SALLÉ Marie, BAILLY Damien, CROUZY Angélique, PAILLOUX Frédéric, FIGUEIREDO-GONÇALVES José, BRISSE-BONNET Marina, FLEURET Marc, BOURASSEAU Valérie, PAWELZYK Nathalie, ROJAS Nicole, AUFRERE Séverine, GINGAND Eddy, Justine AUFRERE, DADZIE Komlavi, RAGAIN Aurore, VASLIN-THILLET Simon, GATTIN Régis, MASCLE Bruno, MOREAU Nathalie, GRIET Vincent, CHAUCHEAU Marie-José, Hervé ROYER

Procurations : Michel BLONDEAU (pouvoir à Damien BAILLY), Michel LION (pouvoir à Luc DELLA-VALLE), Corinne BORDET-CLOUD (pouvoir à Simon VASLIN-THILLET), Loïc COUËT (pouvoir à José FIGUEIREDO-GONÇALVES), TACHOUAFT Hassina (pouvoir à Hervé ROYER)

Secrétaire de séance : Simon VASLIN-THILLET

OBJET : CRÉATION ET DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) ;

La liste de propositions établie par délibération du Conseil municipal doit donc comporter 32 noms : 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,**

Dresse et propose une liste incomplète de 25 noms respectant les conditions sus-énoncées pour que ces nominations puissent avoir lieu :

- 1-ANDRÉ Jean-Claude
- 2-BATY Claude
- 3-FAURE Danielle
- 4-POURNIN Florence
- 5-HARDY Martine
- 6-RENAULT Nadine
- 7-TANCHOUX Claude

- 8-DELLA-VALLE Luc
- 9-LANGLAIS Vincent
- 10-MARTINAT Gérard
- 11-NIVET Antoine
- 12-POINTIERE Guy
- 13-GOUJON Ginette
- 14-SALLÉ Cécile


15-DELLA-VALLE Christine
16-GENESTE Christiane
17-DUBANT Didier
18-LECOMTE Christophe
19-PENIN Sandra
20-GATTIN Régis
21-BRISARD Mélanie
22-MASSON Yvan
23-MASCLE Bruno

24-MOREAU Nathalie
25-DUBREUIL Didier
26-
27-
28-
29-
30-
31-
32-

Le secrétaire de séance,
Simon VASLIN-THILLET



Le Maire,
Delphine GENESTE



L'an deux mille vingt-six, mardi 14 avril 2026 à 19h00, le conseil municipal, dûment convoqué le 8 avril 2026, s'est réuni à la salle du Conseil en séance publique, sous la présidence de Madame Delphine GENESTE, Maire.

Membres en exercice	29
Présents	24
Absents	
Représentés	5
Votants	29
Ne prend pas part au vote	
Exprimés	29
Abstention	
Pour	29
Contre	
Prend acte	

Présents : GENESTE Delphine, DELLA-VALLE Luc, SALLÉ Marie, BAILLY Damien, CROUZY Angélique, PAILLOUX Frédéric, FIGUEIREDO-GONÇALVES José, BRISSE-BONNET Marina, FLEURET Marc, BOURASSEAU Valérie, PAWELZYK Nathalie, ROJAS Nicole, AUFRERE Séverine, GINGAND Eddy, Justine AUFRERE, DADZIE Komlavi, RAGAIN Aurore, VASLIN-THILLET Simon, GATTIN Régis, MASCLE Bruno, MOREAU Nathalie, GRIET Vincent, CHAUVEAU Marie-José, Hervé ROYER

Procurations : Michel BLONDEAU (pouvoir à Damien BAILLY), Michel LION (pouvoir à Luc DELLA-VALLE), Corinne BORDET-CLOUD (pouvoir à Simon VASLIN-THILLET), Loïc COUËT (pouvoir à José FIGUEIREDO-GONÇALVES), TACHOUAFT Hassina (pouvoir à Hervé ROYER)

Secrétaire de séance : Simon VASLIN-THILLET

OBJET : DÉNOMINATION DE VOIRIES COMMUNALES

Vu les articles L. 2121-30, L. 2212-1, L. 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu les plans de localisation joints en annexe de la présente délibération ;

Considérant qu'il convient, pour faciliter l'intervention des services publics, tels que les secours et la connexion aux divers réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles ;

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à attribuer aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ;

Considérant que la dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation publique est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même ;

**Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité,**

Procède à la dénomination des voiries conformément aux plans de localisation annexés à la présente délibération pour la Route Départementale n°80 de Diors à Lothiers qui traverse le lieu-dit « Les Prahas » ;

Adopte la dénomination de voirie « **ROUTE DES PRAHAS** » conformément aux plans de localisation annexés à la présente délibération pour nommer la Route Départementale n°80 de Diors à Lothiers qui traverse le lieu-dit « Les Prahas » ;

Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Le secrétaire de séance,
Simon VASLIN-THIET**



**le Maire,
Delphine GENESTE**

